



Règlement du concours

« Gagnez 2 tickets pour Walibi / Bellewaerde » 15/06/2023 – 28/06/2023

Le présent règlement (ci-après : le « Règlement ») fixe les modalités du concours « Gagnez 2 tickets pour Walibi ou Bellewaerde à l'achat d'un pack SPA Fruit au choix (4x25cl/ 6x40cl/ 4x1,25L sparkling & still) » (ci-après : « l'Action »), organisé par la S.A. Spadel (dénommée ci-après : « Spadel » ou « l'Organisateur »), inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0405.844.436, dont le siège social et les bureaux sont établis à 1200 Bruxelles, Avenue des Communautés 110, Belgique.

Général

1. Cette Action vise à promouvoir les limonades vendues sous la marque SPA® et se déroulera du 15 juin 2023 au 28 juin 2023 (ci-après : la « Période d'Action ») en Belgique. Il s'agit d'une action temporaire à l'occasion de laquelle 250x2 tickets pour Walibi ou Bellewaerde peuvent être remportés dans les différents Delhaize participants.
2. Ce Règlement et tout autre information relative à l'Action sont disponibles dans les magasins qui participent à l'Action.
3. L'Organisateur se réserve, à tout moment, le droit de modifier l'Action et/ou d'interrompre l'Action de manière anticipée et/ou d'abandonner l'Action pour des raisons de force majeure, sans que le participant ne puisse faire valoir aucun droit à l'encontre de l'Organisateur.
4. Du fait de sa participation à l'Action, le participant confirme avoir lu le Règlement et approuvé son contenu. Le participant accepte également toute décision que l'Organisateur prendrait.

Participation

5. La participation à l'Action est exclusivement ouverte aux personnes domiciliées en Belgique, et âgées de 18 ans accomplis, à l'exception des personnes mentionnées dans l'article 6.
6. La participation est exclue (a) pour les collaborateurs et les partenaires cohabitants, la famille de l'Organisateur ou pour une société faisant partie du groupe de l'Organisateur, ainsi que (b) pour toute personne impliquée directement ou indirectement dans l'organisation de l'Action.
7. La participation à l'Action se déroule comme suit :
 - 1) À l'achat d'un pack SPA Fruit au choix (4x25cl/ 6x40cl/ 4x1,25L sparkling & still) durant la période de l'Action, le participant peut compléter le formulaire en ligne sur <https://www.spa.be/fr/inspiration-conseils/concours-delhaize-spa-fruit-2023>
 - 2) Le participant conserve son ticket de caisse, y entoure la date, le code unique du ticket ainsi que son achat SPA Fruit comme preuve et le télécharge sur le site web <https://www.spa.be/fr/inspiration-conseils/concours-delhaize-spa-fruit-2023>
 - 3) Le participant répond à la question du concours et à la question subsidiaire et remplit ses coordonnées ;
8. L'on ne peut participer qu'une seule fois à l'Action pour chaque ticket de caisse à code unique avec un achat d'un pack SPA Fruit au choix.
9. La participation est exclusivement nominative, et le participant ne peut en aucun cas jouer en utilisant plusieurs pseudonymes, ni jouer pour le compte d'autres participants.

Gagnants

10. Les participants gagnants (ci-après : les « gagnants ») seront déterminés la semaine du 3-7 juillet 2023 sur base de la réponse correcte à la question de l'Action et sur base de la réponse la plus proche (vers le haut et vers le bas) à la question subsidiaire.
11. Après avoir déterminé le gagnant, l'équipe SPA les contactera par l'adresse e-mail qu'il aura renseignée sur le site du concours. Les tickets leur seront envoyés par la Poste à l'adresse qu'il aura renseignée sur le site du concours.

Prix

12. Chaque gagnant recevra 2 tickets pour Walibi / Bellewaerde d'une valeur estimée de 87 €. Les prix ne sont pas échangeables en espèces ou en d'autres prix. Un prix est indivisible et doit être accepté dans l'état dans lequel il est décerné.
13. Les prix non distribués pour quelque raison que ce soit restent la propriété de l'Organisateur. En cas de refus du prix, celui-ci revient également à l'Organisateur.
14. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer un prix alternatif d'une valeur au minimum équivalente si, pour une raison quelconque, le prix mentionné ci-dessus n'est pas (ou plus) disponible, auquel cas il ne peut être attribué.
15. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à aucune indemnité de l'Organisateur.

Exclusions

16. L'Organisateur se réserve, à tout moment, le droit de refuser et/ou de disqualifier des participants de plein droit et sans mise en demeure en cas d'infraction à une des dispositions du présent Règlement, sans que le participant ne puisse prétendre à aucune indemnité de l'Organisateur.
17. Les participations organisées et/ou collectives à l'Action seront considérées comme des abus et entraîneront l'exclusion automatique des participations concernées.
18. L'Organisateur se réserve également le droit d'exclure un participant avec des données personnelles non valables ou falsifiées.

Traitement des données à caractère personnel

19. Toutes les données à caractère personnel que l'Organisateur collecte dans le cadre de la participation à cette Action et la remise du prix seront traitées conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données à caractère personnel (en ce compris le Règlement européen sur la protection des données personnelles RGDP (UE) 2016/679)). L'Organisateur traitera exclusivement les données à caractère personnel afin de donner exécution à l'Action. Les données à caractère personnel des participants ne sont pas conservées après la fin de l'Action.
20. Un participant a le droit d'être informé de ses données à caractère personnel qui sont traitées par l'Organisateur et de demander la rectification ou la suppression de toute donnée incorrecte, non pertinente ou incomplète. Pour ce faire, le participant peut envoyer un e-mail à privacy@spadel.com.
21. La Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur s'applique à toutes les données collectées et traitées dans le cadre de cette Action. Vous trouvez la Politique de protection de la vie privée de l'Organisateur sur <https://www.spa.be/fr/privacy>.

Exclusions de responsabilité

22. L'Organisateur décline, dans les limites du cadre légal, toute responsabilité de l'Organisateur et/ou de son personnel auxiliaire dans le cadre de la présente Action.
23. L'Organisateur n'est pas responsable pour l'utilisation du prix. Le participant libère l'Organisateur de toute responsabilité en cause.

Droit applicable

24. Le présent Règlement est régi par le droit belge. Tout litige découlant de l'Action et de ce Règlement sera exclusivement tranché par les tribunaux de Bruxelles.
25. Les plaintes et questions concernant ce Règlement et l'Action peuvent être adressées via le formulaire en ligne : www.spa.be/fr/contact

Fait à Bruxelles, le 14 juin 2023